

ADJOINT TECHNIQUE DANS LES LABORATOIRES EN COLLÈGE OU LYCÉE (H/F)



NIVEAU DE FORMATION REQUIS : CAP / BAC PRO / BAC TECHNO

AU QUOTIDIEN •

- Installe le matériel nécessaire aux expériences réalisées par les élèves et les professeurs.
- Prépare les réactifs chimiques nécessaires.
- Contribue au réglage et à la maintenance du matériel spécialisé.
- Peut intervenir auprès des élèves au cours des séances de travaux pratiques à la demande de l'enseignant.

QUALITÉS REQUISES

- Être méthodique, rigoureux, capable de travailler en équipe et savoir organiser son travail.
- Être polyvalent car l'activité peut s'exercer dans le laboratoire de chimie, de physique ou de biologie.

LIEUX DE TRAVAIL

Collèges et lycées et aussi les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

SALAIRE MENSUEL MOYEN* (ANNÉE 2015)

1270 euros net, en tant qu'adjoint technique débutant, fonctionnaire, hors primes.

* le salaire moyen mensuel, est le salaire annuel divisé par 12

QUELLE FORMATION ?

Au minimum, un CAP ou bac Pro.
Puis pour être fonctionnaire titulaire, passer un concours du ministère de l'Éducation nationale pour un poste « d'adjoint technique de recherche et de formation ». Il est aussi possible de travailler comme contractuel (non fonctionnaire).

ET APRÈS

Les titulaires graviront les échelons (appelés « classes ») au cours de leur carrière.

En suivant une formation continue et après réussite à un nouveau concours, possibilité de devenir technicien(ne)s de recherche et de formation, poste présentant plus de responsabilités.

Les adjoints contractuels peuvent devenir titulaires après validation d'une année de pratique et réussite à une épreuve écrite.

POUR EN SAVOIR PLUS •

Consulter dans Mediachimie, la fiche métier détaillée :
www.mediachimie.org/fichemetier/adjoint-technique-de-recherche-et-de-formation-hf